

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2018**  
**MIS AU VOTE LORS DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2018**

---

Denis LIMOUSIN apporte des observations afin de rectifier 2 erreurs sur son intervention page 17 :

Ligne 5 : « Lorsqu'il est parlé de l'ouverture à la concurrence, nous avons eu en 203, l'ouverture à la concurrence... » il convient de rectifier 203 par 2003.

Ligne 12 : « nous nous sommes retrouvés à avoir, par jour, 15 litres de gasoil gaspillés sur la rotation aller-retour journalière. » Il convient de rectifier 15 litres par 15 000 litres.

**Aucune autre observation n'est portée, le Procès VERBAL est approuvé à l'UNANIMITE**

---

**Le 07 mai deux mille dix-huit,**

**Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2018**

**Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - M. Christophe LABROSSE - M. Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET - M. Jean-Claude MEISSNER - Mme Annie PAUGNAT - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - Mme Chantal FRUGIER - M. Yvan TRICART - Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET.**

**Représentés : Mme Laurence PICHON par M. Ludovic GERAUDIE  
M. Laurent COLONNA par Mme Nadine PECHUZAL  
Mme Carine CHARPENTIER par M. Martial BRUNIE  
Mme Paule PEYRAT par Mme Annie BONNET de la délibération n°24/2018 à 29/2018  
Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET  
M. Richard RATINAUD par Mme Chantal FRUGIER  
Mme Eliane PHILIPPON par Mme Corinne JUST  
M. Fabien HUSSON par M. Christophe BARBE  
Mme Claudine DELY par M. Guénaël LOISEL  
M. Dominique FORTUNE par M. Cédric FORGET**

**Monsieur Christophe MAURY a été élu secrétaire de séance**

---

<i>Délibération</i>	<i>24/2018</i>	<i>Admission de titre en non-valeur - Budget Communal</i>
<i>Délibération</i>	<i>25/2018</i>	<i>Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur le Publicité Extérieure</i>
<i>Délibération</i>	<i>26/2018</i>	<i>Modification du tableau des emplois</i>
<i>Délibération</i>	<i>27/2018</i>	<i>Création d'un Comité Technique commun entre la collectivité et le CCAS</i>
<i>Délibération</i>	<i>28/2018</i>	<i>Participation aux frais de séjour des enfants partant en centre de vacances</i>
<i>Délibération</i>	<i>29/2018</i>	<i>Convention de fourrière avec la Société de Protection des Animaux</i>
<i>Délibération</i>	<i>30/2018</i>	<i>Convention de partenariat et gestion éco-pastorale des bords de Vienne</i>
<i>Délibération</i>	<i>31/2018</i>	<i>Achat de parcelles à la société Compagnie Générale d'Electrolyse du Palais</i>
<i>Délibération</i>	<i>32/2018</i>	<i>Vœu sur la décentralisation en danger</i>
<i>Délibération</i>	<i>33/2018</i>	<i>Vœu sur la défense du service public ferroviaire</i>

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, L.2122-22,

**VU** les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal,

**VU** l'obligation de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues en vertu de l'article L. 2122-22.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises entre le 28 mars 2018 et le 07 mai 2018

### **RCP – avenant à la convention**

Un avenant à la convention initiale a été signé avec le RCP afin de régulariser l'adjonction de deux auvents, travaux réalisés par le club, en plus des travaux de fermeture de l'auvent existant qui était l'objet de la convention initiale.

### **Convention de mise à disposition des installations de la zone de loisirs de la Sablière – avenue François Mitterrand – LE PALAIS SUR VIENNE**

Une convention a été signée avec Messieurs Pascal RUIZ et Nagy ZEMANI pour la mise à disposition du snack-buvette pour la période allant du 09 mai 2018 et 30 septembre 2018.

Cette convention rappelle les modalités de gestion, les engagements du titulaire et de la commune et les conditions particulières d'exploitation lors des manifestations communales notamment le 23 juin 2018 lors de Sable en Fête.

#### Madame le Maire

*Je tiens à préciser que Messieurs RUIZ et ZEMANI sont palaisiens. Le matériel à l'intérieur de la guinguette appartenant à la commune reste, et, nous avons fait une proposition de rachat à Monsieur Aurélien BOURGEUIL pour le bar, proposition qu'il a acceptée. Concernant le matériel qu'il avait acquis, une colonne réfrigérée coca-cola, des mange debout et un barbecue, nous le laissons en disposer à sa convenance.*

---

**Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 appelle des observations.**

**Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 est adopté à l'unanimité.**

---

#### Denis LIMOUSIN

*Avant d'attaquer l'ordre du jour, je tenais à proposer aux membres du Conseil Municipal un additif en urgence qui concerne un vœu relatif à la SNCF.*

#### Madame le Maire

*Etant donné qu'il y a un vœu relatif à la décentralisation je n'ai pas d'objection à ce qu'il y ait un vœu rajouté concernant la SNCF. Acceptez-vous que ce vœu soit rajouté ?*

*Aucune objection n'étant faite, le vœu sera donc examiné en fin de séance.*

### **DELIBERATION n°24/2018**

#### **Admission de titre en non-valeur – Budget Communal**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

#### Denis LIMOUSIN

*Cette admission de titre en non-valeur concerne le budget communal, malheureusement, ce sont des questions récurrentes et il vous est demandé de vous prononcer sur cette admission en non-valeur d'un montant de 407,14 euros. La question avait été abordée de savoir ce que représentaient les admissions en non-valeur sur le budget communal sur une année donnée. C'est assez anarchique en fonction des années car cela dépend des recherches effectuées, à titre d'exemple, en 2011, nous étions à 1 612 euros, en 2012 : 1 626 euros, 2013 : 1 966 euros, 2015 : 908 euros, 2016 : 753 euros et en 2017 : 2 657 euros. En moyenne, nous pouvons considérer à 1 800 euros la valeur de ces titres en non-valeur par an.*

#### Yvan TRICART

*Cela représente la cantine, l'eau...*

#### Denis LIMOUSIN

*Il s'agit du budget communal, donc cela ne concerne que la garderie, la cantine et l'Accueil de Loisirs. Si nous raisonnons à 1 800 euros en moyenne par an cela représente 150 euros par mois, ce qui dénote des familles en difficulté.*

Madame le Maire

*Nous avons des tarifs dégressifs sur la commune, et, pour certaines familles, rien ne leur est facturé. Pour ce qui est de l'Accueil de Loisirs, nous avons même été amenés, il n'y pas très longtemps de cela, à réévaluer nos tarifs car nous étions en dessous du remboursement des tickets CAF. En termes de politique tarifaire, nous sommes vraiment aussi faibles que nous pouvons l'être, normalement, pour les familles en difficulté qui bénéficient de bons CAF, il ne devrait pas y avoir de reste à payer, pour autant, il arrive toujours que certaines sommes ne soient pas recouvrées. Les procédures avec la trésorerie font qu'il y a un suivi plus important de leur part et aussi de la nôtre. L'information se fait, et, lorsque les gens ont des difficultés, ils viennent plus facilement aussi vers nous, et, heureusement, ce qui nous permet de ne pas avoir trop d'admissions en non-valeur. En revanche, sur le budget AEP, nous avons des admissions assez importantes, et, notamment à la suite de liquidations. Certaines nous ont « plombés » le budget et peuvent anéantir notre petit excédent dont nous avons bien besoin. Normalement cela ne devrait pas être le cas, cela se reporte aussi sur l'ensemble des palaisiens qui n'ont pas besoin de cela en supplément de leur m<sup>3</sup> d'eau, il faut en être conscient.*

Après exposé de Denis LIMOUSIN

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

**- ADMETTRE** en non-valeur sur le budget communal la créance suivante :

- 407,14 euros (échec des mesures de recouvrement)

### **DELIBERATION n°25/2018**

#### **Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

Denis LIMOUSIN

*Par délibération en date du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur notre territoire. Nous vous proposons donc d'appliquer les tarifs selon le tableau ci-dessous avec une proposition d'augmentation de 0,97%. En Valeur annuelle, cette taxe rapporte environ 20 000 euros à la commune.*

Madame le Maire

*Ce n'est pas négligeable, et, étant donné que nous avons pris des mesures pour protéger nos commerçants et artisans, ce sont les grosses enseignes qui paient. Nous vous proposons l'augmentation systématique en fonction de la loi de finances. Vous l'avez vu lors du vote du budget, la commune a besoin aussi de ressources, cette taxe sur la publicité concourt à améliorer nos recettes sans que cela affecte pour autant les commerçants que nous voulons conserver car ils ne sont pas pénalisés, tout en nous permettant d'avoir une rentrée substantielle dans les caisses de la commune.*

Yvan TRICART

*Je suis de ceux qui sont pour taxer au maximum, sommes-nous au maximum ?*

Madame le Maire

*Oui.*

Yvan TRICART

*Je considère ces publicités comme de la pollution et autant les faire payer pour cela. Ces grands panneaux en allant sur Limoges sont vraiment moches et cela ne rapporte rien, à part à la commune, je ne vois pas bien ce que cela peut apporter comme intérêt.*

Madame le Maire

*Les panneaux implantés sur des propriétés privés paient un loyer, cela rapporte même si ce n'est pas une grosse rentabilité puisque ce doit être l'équivalent d'un mois de salaire pour ceux qui sont encore en activité, le paiement de loyer pour implantation d'un panneau publicitaire n'est pas neutre.*

Denis LIMOUSIN

*C'est ce que nous appelons de la pollution visuelle.*

Jean-Claude MEISSNER

*Est-ce qu'il faut un permis de construire pour implanter ces panneaux ?*

Madame le Maire

Non.

Jean-Claude MEISSNER

*L'implantation est donc libre.*

Par délibération n°73/2014 en date du 30 juin 2014, le conseil municipal a institué la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L 2333-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément aux articles L 2333-9, L 2333-10, et L 2333-12 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables à compter du 1er janvier 2019. En effet, le CGCT prévoit que chaque année avant le 1er juillet, le conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune dans une proportion maximum égale à l'évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L 2333-12 du CGCT) et ce, sous réserve que l'augmentation ne dépasse pas 5 € par m<sup>2</sup> par rapport à l'année précédente (article L 2333-11 du CGCT).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

**- ACTUALISER**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs selon le tableau ci-dessous.

	<b>Tarifs 2019</b>	<b>% entre 2018 et 2019</b>
Pré-enseignes toutes dimensions	Exonération	<b>0,97%</b>
Dispositifs publicitaires non numériques	20,80 €	
Dispositifs publicitaires numériques	62,40 €	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup> *	Exonération	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup> et scellées au sol	20,80 €	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>	20,80 €	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 20 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>	41,60 €	
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m <sup>2</sup>	83,20 €	

**DELIBERATION n°26/2018**

**Modification du tableau des emplois**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

Madame le Maire

*Ce point concerne le tableau des emplois communaux, où, à la suite de différents mouvements au sein du personnel, il est nécessaire de créer et de supprimer les postes suivants, à savoir, la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er mai 2018, la suppression d'un poste de technicien à temps complet à compter du 1er avril 2018 suite à un départ en retraite, et, la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juin 2018 suite à une mutation. Pour information, la création d'un poste d'agent de maîtrise concerne le recrutement d'un chef d'équipe au niveau des bâtiments pour assurer tout le suivi de notre patrimoine immobilier et le suivi des travaux, aussi bien, internes que ceux réalisés par les entreprises. Notre première offre n'a pas été satisfaisante, nous avons relancé l'offre d'emploi, reçu des candidats, mais, nous n'avons pris personne. Nous ne cherchons pas la perle rare, mais, quelqu'un qui pourrait convenir, nous savons que ce poste est compliqué, nous allons lui demander beaucoup et nous ne pouvons pas nous tromper sur le recrutement, il faut donc avoir un a priori positif, si nous y allons à reculons, autant ne pas y aller. Voilà pourquoi ce poste-là créé est toujours vacant. Nous avons pourtant lancé des appels assez larges pour trouver le bon profil, mais, au vu des compétences demandées, et c'est le cas un peu partout, les collectivités sont un peu dépitées, nous ne trouvons pas.*

Carole SALESSE

Il n'est pas possible d'identifier, dans le personnel, une personne qui pourrait monter en compétence, être formée et accompagnée pour accomplir cette mission ?

Madame le Maire

La technicité bâtiment, à part Madame ALEXANDRE, mais elle a aussi d'autres missions, est très spécifique, c'est l'école du bâtiment, il faut avoir des notions complètes en la matière.

Carole SALESSE

Le grade ne serait-il pas sous-estimé par rapport à ce que nous demandons dans la fiche de poste ?

Madame le Maire

Non, c'est un poste de chef d'équipe, contrôleur de travaux.

Yvan TRICART

Quel est l'intitulé exact du poste ?

Jennifer ALEXANDRE

« Responsable du service bâtiment », catégorie B, il encadrerait les agents du service bâtiment, et, en même temps, nos travaux réalisés par les entreprises extérieures.

Yvan TRICART

C'est un poste de technicien supérieur.

Madame le Maire

Non, c'est un bon chef d'équipe sur le terrain dont nous avons besoin, pas forcément d'un technicien supérieur.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

**VU** la création de poste et les radiations de cadres,

Il est nécessaire de revoir le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.
- Suppression d'un poste de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 suite départ en retraite.
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 suite mutation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-joint

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	4	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	0
Cat. C	3	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Cat. A	1	Ingénieur principal	1	0

Cat. B	4	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	0
Cat. B	1	Technicien	1	1
Cat. C	3	Agent de maîtrise	2	1
Cat. C	5	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	5	0
Cat. C	12	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	12	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30h)	1	0
Cat. C	22	Adjoint technique	22	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (14,74 h/35)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5h00/semaine) pour l'année scolaire 2017/2018 (discipline Piano)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (5h50/semaine) pour l'année scolaire 2017/2018 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuels) à TNC (3h67/semaine) pour l'année scolaire 2017/2018 (discipline percussions)	1	0
<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
<b>FILIERE SOCIALE</b>				
Cat. B	1	Assistant socio-éducatif principal	1	0
Cat. B	1	Educateur de jeunes enfants TNC (8 h)	1	0
Cat. C	2	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	0

## **DELIBERATION n°27/2018**

### **Création d'un Comité Technique commun entre la collectivité et le CCAS**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

Madame le Maire

*Ce point concerne la création d'un Comité Technique commun entre la collectivité et le CCAS. Nous avons déjà délibéré en ce sens lors des élections professionnelles de la fonction publique en 2014. En décembre, de nouvelles élections professionnelles vont avoir lieu, les dispositions réglementaires demandent à ce que nous délibérions de nouveau avant le 6 juin 2018 sur la création d'un Comité Technique commun en prenant en compte les effectifs de la collectivité à 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il vous est proposé de nouveau de créer, dans la perspective des élections de décembre 2018, un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS, sachant que sur le CCAS cela représente 1 agent.*

Yvan TRICART

*Est-ce une obligation de créer un Comité Technique unique ?*

Madame le Maire

Non.

Yvan TRICART

*C'est un souhait de la commune ?*

Jennifer ALEXANDRE

*Oui, sinon l'agent du CCAS serait rattaché au Centre de Gestion. Pour que les mêmes règles de fonctionnement de l'ensemble de la collectivité soient appliquées également à cet agent, il faut le rattacher à la commune.*

Madame le Maire

*Cela nous paraît logique dans le fonctionnement de la collectivité et logique pour l'agent. La règle est que les collectivités disposant de + de 50 agents disposent d'un Comité Technique sinon les agents sont rattachés au Centre de Gestion. Ce qui impliquerait que les agents communaux relèveraient du Comité Technique de la Mairie alors que notre agent du CCAS relèverait du Comité Technique du Centre de Gestion, ils sont collègues et il me semble mieux d'harmoniser.*

Yvan TRICART

*Ce n'est pas l'application d'une nouvelle loi.*

Madame le Maire

*Non, c'était déjà comme cela en 2014 et nous l'avons ainsi décidé.*

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

**Considérant** l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du C.C.A.S.

**Considérant** que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1<sup>er</sup> janvier 2018

- Commune = 82 agents
- C.C.A.S. = 1 agent

permettent la création d'un Comité Technique commun.

Le Maire propose la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

**Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **CREER** un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

### **DELIBERATION n°28/2018**

#### **Participation aux frais de séjour des enfants partant en centre de vacances**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

Madame le Maire

*Ce point concerne les frais de séjour des enfants partant en vacances.*

Corinne JUST

*Il vous est proposé de fixer la participation de la commune aux frais de séjour par jour et par enfant des enfants partant en centre de vacances agréés ou affiliés à la Fédération des Œuvres Laïques. Cette année, nous vous proposons de maintenir cette participation à 4,70 euros sachant que nous l'avons augmentée l'an dernier et que nous augmentons tous les 2 ans. Cette année les enfants partent à Meschers. Concernant le séjour mis en place par la Commune, 12 enfants sont inscrits et nous avons eu beaucoup de demandes.*

Madame le Maire

*Les enfants partent dans les locaux de la F.O.L. (Fédération des Œuvres Laïques).*

Corinne JUST

*Il s'agit d'un centre de vacances, la participation est de 85 euros par enfant sachant que la CAF prend en charge environ 40%. Les enfants partent 1 semaine complète et nous avons priorisé ceux qui ne sont pas partis l'an dernier. Il faut savoir que certains d'entre eux ont découvert, l'an dernier, la mer pour la première fois.*

Madame Corinne JUST rappelle que la Commune du PALAIS SUR VIENNE participe aux frais de séjour des enfants fréquentant les centres de vacances agréés ou affiliés à la Fédération de Œuvres Laïques (F.O.L.) de la Haute-Vienne et de Secours Populaire Français.

Pour l'année 2017, la participation était de 4,70 euros par jour et par enfant à raison d'un séjour par an et par enfant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **MAINTENIR** sa participation à 4,70 euros par jour et par enfant à raison d'un séjour par an et par enfant pour l'année 2018.

### **DELIBERATION n°29/2018**

#### **Convention de fourrière avec la Société de Protection des Animaux**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

Madame le Maire

*Ce point concerne la convention de fourrière avec la Société de Protection des Animaux. Vous avez la convention, pour ne rien vous cacher, le point m'agace autant que les autres années, puisque nous avons toujours le même souci. La commune ne disposant pas d'une fourrière, elle doit signer une convention avec un organisme effectuant ces missions, seule la SPA a vocation à être fourrière départementale, c'est donc le seul organisme habilité à signer une convention avec les communes pour que celles-ci soient en règle. Ceci étant, lorsque côté commune nous demandons l'application de la convention, nous avons bien du mal à avoir un retour. En revanche, de son côté, la SPA envers les communes fait appliquer la convention, à savoir, la participation financière de la collectivité qui est en plus augmentée de 0,03 euros cette année par habitant, nous sommes donc à 0,63 euros pas habitant. C'est un problème insoluble, au niveau de l'association des maires, j'ai saisi le préfet car ce n'est pas possible. Les communes doivent avoir une fourrière, si elles n'en ont pas, elles doivent signer une convention avec une société de fourrière, sauf que, qui dit convention, dit intervention, or, il ne se passe rien. Le courrier qui a accompagné la signature de la convention était limite correct, nous menaçant de dénonciation auprès du préfet en cas de non signature. De plus, ils ont modifié leurs statuts, seules des personnes physiques peuvent faire partie du Conseil d'Administration, alors même que les collectivités donnent de l'argent public, en ce qui me concerne, cela n'est pas possible. C'est pourquoi, j'ai saisi le préfet sur 2 points, d'une part, sur l'obligation de signer avec un organisme qui ne fait pas la contrepartie de ladite convention, et, d'autre part, sur le non droit de regard que les collectivités peuvent avoir sur la gestion des fonds qu'elles versent. Au bout d'un moment cela n'est plus possible, néanmoins, nous n'avons pas de fourrière et nous sommes donc tenus de signer cette convention pour respecter les obligations.*

Carole SALESSE

*Ne pouvons-nous pas nous rapprocher de la SPA nationale pour faire respecter cette convention ?*

Madame le Maire

*C'est avec la SPA départementale que nous signons cette convention.*

Carole SALESSE

*Au moins pour pouvoir la faire appliquer, ou, rajouter un article dans cette convention, nous ne sommes pas obligés de la signer telle que, nous pouvons faire un avenant.*

Madame le Maire

*Nous ne pouvons pas faire d'avenant puisque cette convention est validée par le Conseil d'Administration auprès duquel nous ne pouvons pas intervenir, c'est délirant. L'interlocuteur des communes est le préfet, c'est donc au préfet de clarifier les choses. Je veux bien que la commune ait une cotisation plus élevée si cela peut leur permettre de faire leur travail, mais, il faut qu'ils le fassent, car la commune n'a pas d'agents habilités à attraper les animaux. Tous les autres collègues ont les mêmes commentaires et réflexions car nous sommes tous dans la même situation.*

Christophe LABROSSE

*En mettant la participation sous séquestre chez l'huissier prouvant que nous avons payé.*

Madame le Maire

*Sauf que nous sommes mis en défaut parce que nous n'avons pas de fourrière.*

Christophe LABROSSE

*Ils sont aussi en défaut car ils n'interviennent pas et ne respectent donc pas les termes du contrat.*

Madame le Maire

*Sauf que, à chaque fois, ils disent qu'ils ont des délais d'interventions, et, au final, ils n'interviennent pas.*

Christophe LABROSSE

*Il faut donc attendre la réponse du préfet.*

Madame le Maire

*En espérant que les choses bougent un peu, soit nous faisons différemment, soit on nous dit que la SPA n'est plus compétente en la matière et que nous devons nous organiser autrement, mais, Il y a 2 soucis, celui pour les communes de répondre à leurs obligations et celui d'avoir un service effectué, car là, cela ne convient pas.*

Joëlle BAZALGES

*Nous avons beaucoup de demandes d'interventions ?*

Madame le Maire

*Cela dépend des périodes. Il y a des périodes où nous avons eu quelques problèmes avec des chiens de certaines catégories et le personnel municipal n'est pas habilité. Nous avons aussi beaucoup de chats.*

Carole SALESSE

*Chaque année, la SPA, en partenariat avec certains vétérinaires, organise des campagnes de stérilisation, indépendamment de ce qui vient d'être dit et des relations avec la commune, nous pourrions peut-être faire un encart sur le bulletin municipal ou sur les panneaux lumineux pour communiquer sur cela.*

Madame le Maire

*Cette année il n'y a pas eu de campagne de stérilisation, ni en mars ni en automne dernier.*

Carole SALESSE

*Très honnêtement, au niveau de la SPA, il manque de bénévoles.*

Madame le Maire

*C'est à nous de récupérer les chats et je ne vais pas mobiliser les agents communaux pour cela, c'est un peu compliqué, et ce ne sont pas les plus simples à attraper. Ceci étant, je vous propose de signer la convention puisque nous n'avons pas d'autres moyens d'être dans les clous, mais, sans effet sur la réalité des choses.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 211-24 du code rural et de la pêche maritime précise que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L. 211-25 et L. 211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune (...) ».

La commune n'ayant pas de fourrière, il est envisageable de confier cette mission à la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne qui remplirait les fonctions afférentes à la fourrière communale.

Jusqu'à présent, la S.P.A. assurait cette prestation avec une facturation à l'acte. Depuis 2016, cette facturation ponctuelle n'est plus possible et le service sera assuré, conformément aux termes de la convention, pour un coût pour l'année 2018 de 0,63 € par habitant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE DE :**

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de fourrière (enlèvement et garde d'animaux) avec la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne pour l'année 2018, ainsi que tous les avenants éventuels à intervenir.

### **DELIBERATION n°30/2018**

#### **Convention de partenariat et gestion éco-pastorale des bords de Vienne**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

#### **Ludovic GERAUDIE**

*Vous le savez, la commune est propriétaire de prairies partiellement humides situées en bord de Vienne. Ces terrains communaux situés entre la rue Auguste Renoir et le Puy Mouliner présentent un intérêt écologique et ont été intégrés dans un corridor écologique de la trame verte et bleue de Limoges Métropole. De ce fait, comme nous souhaitons également faire des économies d'entretien des terrains, nous avons souhaité expérimenter l'éco-pastoralisme sur ce lieu. La présente convention est une convention entre la Mairie, l'agglomération de Limoges Métropole et un éleveur de caprins intéressé par la démarche. Les chèvres entretiendraient le terrain, l'agglomération de Limoges intéressée par la démarche prendrait à sa charge les clôtures ainsi que des portails au nombre de 4 pour permettre l'entretien et les passages de l'éleveur. Il vous est donc proposé de signer cette convention tripartite entre la commune, l'agglomération de Limoges Métropole et l'EARL les Vallons Sauvages située sur la commune de BURGNAC.*

#### **Madame le Maire**

*Ces terrains se situent entre la Vienne et la rue Auguste Renoir en allant vers l'ancien Accueil de Loisirs.*

#### **Yvan TRICART**

*Il y avait un chemin piétonnier ici, nous pouvions longer la Vienne, est-ce que cela ne gênera pas le passage ?*

#### **Martial BRUNIE**

*Il est prévu de laisser le passage.*

#### **Ludovic GERAUDIE**

*Les clôtures doivent longer.*

#### **Yvan TRICART**

*Je trouve que l'idée est bonne.*

Ludovic GERAUDIE rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de prairies situées en bords de Vienne et couvrant une surface totale de 9,5 ha. Elles constituent un espace naturel patrimonial dont l'intérêt écologique a été confirmé lors de l'élaboration de la trame verte & bleue communautaire.

Toutefois, certaines parcelles sont aujourd'hui soumises à l'enrichissement du fait de la disparition des pratiques agricoles.

Afin de prévenir la lente altération des milieux et de réduire les coûts liés à un entretien aujourd'hui mécanisé, la commune a sollicité Limoges Métropole pour la mise en œuvre, en partenariat avec un éleveur, d'une gestion éco-pastorale qui s'avère être une solution très appropriée à l'entretien écologique de ces terrains.

En parallèle, un diagnostic écologique du site sera établi par Limoges Métropole au cours de l'été et complété d'une notice de gestion.

Une convention de partenariat et de gestion tripartite entre la commune du Palais-sur-Vienne, propriétaire du site, Limoges Métropole et l'EARL Les vallons Sauvages, exploitation agricole basée sur Burgnac, motivée par la démarche, est proposée à cet effet. Cette convention définit notamment les modalités de gestion du site qui devront être conformes aux préconisations définies par Limoges Métropole.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

#### **DECIDE DE :**

- **APPROUVER** la mise en œuvre d'une gestion éco-pastorale de terrains communaux situés en bord de Vienne cadastrés parcelles AO 93, AO 101, AO 102, AO 107, AO 108, AO 109, AO 112, AO 113, AZ 109, AZ 110 et AZ 91.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention avec Limoges Métropole et l'EARL Les vallons Sauvages pour la mise en œuvre de cette gestion.

## **DELIBERATION n°31/2018**

### **Achat de parcelles à la société Compagnie Générale d'Electrolyse du Palais**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

#### **Madame le Maire**

*Ce point concerne l'acquisition de la propriété appartenant à la CGEP, vous le savez, ce projet d'acquisition a été évoqué lors d'une réunion de l'ensemble des membres du Conseil Municipal en octobre ou novembre dernier afin de bien connaître tous les tenants et les aboutissants. C'est aussi pourquoi un Conseil Municipal devait se tenir dans la première quinzaine de mai, émaillée de jours fériés ce qui ne vous a pas échappé, puisque la CGEP doit être en possession de notre réponse au plus tard le 15 mai. Je vais passer la parole à Ludovic GERAUDIE qui va nous préciser les enjeux de cette démarche et repréciser le projet qui peut se faire. Ceci étant, nous avons aussi beaucoup parlé de l'emprise qui fait 8 hectares, mais l'acquisition porte sur 17 hectares, avec les bois autour, en revanche, la STEP et la décharge ne sont pas concernées par l'acquisition. Nous avons dit, lors de la présentation du projet, que si celui-ci n'aboutissait pas en sa forme sportive ludique ou culturelle, que Ludovic GERAUDIE va vous présenter, nous pourrions éventuellement faire une ferme photovoltaïque dernière génération, et, pourquoi pas, garder une partie de cet espace comme réserve foncière pour d'éventuelles équipements sportifs communaux, car, nous savons que nous allons avoir des besoins dans les années futures et les endroits pouvant accueillir des structures sportives ne sont pas légions sur le territoire communal.*

#### **Ludovic GERAUDIE**

*A l'origine de ce projet il y a quelques mois maintenant, lors de la cessation d'activités de VALDI, la commune a été interrogée afin de connaître son souhait sur le devenir de ce site, pour nous, il n'était pas question de faire revenir une industrie lourde et polluante à proximité des habitations. Les propriétaires qui étaient au nombre de 2 - CGEP et VALDI à l'époque - souhaitaient démolir l'ensemble des bâtiments industriels et administratifs, collectivement, nous nous sommes dit qu'il était dommage de balayer tout un pan de l'histoire de la commune avec la destruction pure et simple de l'ensemble des bâtiments, c'est pourquoi, nous avons essayé de voir comment il était possible de garder un peu d'histoire de la commune sur le site. Les propriétaires ne s'y sont pas opposés à condition qu'il y ait un projet. Nous avons commencé à prendre des contacts qui nous ont amenés à voir un projet émerger, que nous vous avons présenté l'hiver dernier, basé sur le développement des sports urbains et de la culture urbaine qui ne serait pas un projet à l'échelle uniquement communale, mais bien, à l'échelle de l'agglomération et à rayonnement régional non pas du Limousin mais de la Nouvelle Aquitaine, et, pourquoi pas, au-delà. Ce projet a intéressé et il intéresse, les études menées ont été financées par la Caisse des Dépôts et un certain nombre de partenaires se sont rapprochés de la commune pour voir comment réfléchir collectivement au devenir de ce site. Nous savons que la réhabilitation d'une friche industrielle est plus que dans l'air du temps, ce sont des choses essentielles puisque nous ne pouvons plus nous permettre, dans les communes, d'avoir des friches industrielles avec des pollutions ou des activités complexes. L'agglomération de Limoges Métropole nous a demandé de réaliser une fiche très détaillée de notre projet, fiche qui est l'émanation de la présentation que nous vous avons faite pour essayer d'intéresser le Conseil Régional et de fédérer autour de ce projet. Voilà pour ce qui concerne l'éventuel projet tel que nous aimerions qu'il aboutisse, alors évidemment, il y a encore du travail, mais, la première étape à franchir est l'acquisition de ces terrains hors décharge et STEP qui restent à la charge de la CGEP. L'acquisition concerne les terrains qui auront vocation à être réhabilités par le projet, les bois, mais aussi les terrains immergés. La CGEP avait fait construire le barrage, lorsque celui-ci a été vendu, elle n'a pas vendu les terrains immergés sur les communes de Saint-Priest-Taurion, du Palais-sur-Vienne, de Saint-Just-le-Martel et de Panazol, nous profiterions de cette opération pour récupérer ces terrains qui sont à proximité directe de la Base Nautique et de la Sablière, ce qui nous permettrait aussi de pouvoir envisager des aménagements futurs dans le cadre d'une future station de Sports Nature. Là-aussi, des réflexions sont lancées à l'échelle de la région et les discussions techniques sont en cours. Nous avons bon espoir, au moins, d'avoir la bienveillance de l'agglomération et de la région et d'aller au-delà des principes opérationnels pour le développement de ces 2 projets. La CGEP nous a adressé un courrier en recommandé le 29 janvier 2018 pour nous indiquer son offre de vente - celle-ci sera par la suite annexée à la délibération - le terrain que nous envisageons d'acquérir pour une surface indicative totale de 179 000 m<sup>2</sup>, hors droit de submersion, dont 143 000 m<sup>2</sup> situés sur la commune du Palais-sur-Vienne, il s'agit de parcelles non bâties à l'exception des parcelles AD 23 - AD 177 et AD 195 situées sur notre commune et sur lesquelles sont édifiées divers bâtiments et aménagements telles que les fosses et les galeries techniques que nous ne prenons pas à notre charge. Sur le site actuel, l'ensemble des bâtiments sera détruit mis à part les laboratoires que nous souhaitons conserver - le propriétaire actuel va faire une mise aux normes avec un désamiantage - ils nous seront cédés sur la base d'un bâtiment où il sera possible de reconstruire. Nous avons souhaité conserver aussi le petit local technique d'accueil, car, cela fait partie de l'identité du lieu, et, le château d'eau qui pourrait faire partie de la communication ultérieure, pourquoi pas représenter le logo d'un site, le reste de ce qui nous serait cédé sera un plateau sur lequel le projet pourra prendre toute son ampleur. L'offre est à l'euro symbolique et la CGEP nous propose un investissement sur le futur projet à hauteur de 200 000 euros. Le terrain a été estimé à environ 450 000 euros par les services des domaines, donc, un terrain à 450 000 euros, plus 200 000 euros d'investissement et une remise aux normes des anciens laboratoires, voilà l'offre qui nous est faite pour l'euro symbolique. Nous sommes donc invités à autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à*

*la finalisation de l'acquisition foncière par la commune pour cet euro symbolique des biens appartenant à la CGEP pour l'emprise du site industriel, des parcelles boisées, mais aussi, des parties immergées dont je vous ai fait part tout à l'heure.*

Madame le Maire

*Merci de toutes ces précisions. Vous le savez, c'est un dossier important pour la commune, ce n'est pas n'importe quelle friche, même si nous sommes bien dotés en la matière sur la commune. Celle-ci concentre le plus de pollution, c'est aussi la plus ancienne, mais, cette usine a fait vivre bon nombre de familles palaisiennes, pour autant, l'idée de récupérer ce site, avant leur proposition et les projets, cela ne m'avait jamais traversé l'esprit. C'est un sujet bien particulier, un dossier important pour la commune sur lequel le Conseil Municipal doit donner son avis ce soir et qui engage, quand même, pas mal l'avenir. Même si, nous avons eu l'occasion de le dire au moment de la présentation au mois de novembre dernier, nous pourrions toujours y faire quelque chose. Pour autant, l'acquisition est dans la perspective d'avoir cet aménagement-là, nous ne perdons pas d'argent, mais, nous ne souhaitons pas être propriétaire de 17 hectares où nous ne ferons rien, nous espérons donc que tout fonctionne. L'investissement prévu est sérieux, tous les accompagnements sont indispensables pour la réussite de ce projet. Transformer un terrain industriel en autre chose ce n'est pas neutre pour la collectivité, donc, évidemment, sur un sujet comme celui-là, qui engage tout le monde pour l'avenir de la commune, je tenais à ce que nous soyons effectivement tous d'accord sur cette reprise de foncier de l'ex CGEP.*

Yvan TRICART

*Effectivement il s'agit d'un dossier important, Ludovic GERAUDIE a cité par 2 fois VALDI, or, depuis décembre 2017, il n'existe plus sur le Palais, la CGEP ayant racheté à ERAMET la totalité des parts de VALDI, nous n'avons donc plus qu'un seul interlocuteur, c'est la CGEP.*

Madame le Maire

*Tout à fait.*

Yvan TRICART

*C'est important, car, autant je pense, personnellement, que nous pouvons avoir confiance avec les interlocuteurs de la CGEP, autant j'émet beaucoup de réserves avec les personnes de VALDI, vu l'expérience des 10 ans que nous avons vécue sur la commune. Nous avons une chance que la CGEP ait fait cette opération avec VALDI, c'est quand même extrêmement important et il faut le souligner, ils ont racheté la part de VALDI et seule la CGEP est notre interlocuteur. Nous sommes bien d'accord, nous serons propriétaires, à l'euro symbolique, de toute la surface plate isolée de la pollution, et, la CGEP reste propriétaire de la pollution et du traitement de celle-ci, la pollution de cette zone demeure à un niveau extrême et ils savent que la STEP qui récupère toutes les eaux d'infiltration est là encore pour au moins 50 ans, il faut être clair, le temps que cela se dépollue peut être extrêmement long, il est donc primordial que la CGEP reste propriétaire de la STEP et responsable de la pollution.*

Madame le Maire

*Tout à fait, après, nous achetons la totalité, mais la CGEP, en aucun cas, ne pourra s'exonérer de la pollution du site, quelle que soit la rédaction de l'acte de vente, la pollution du sous-sol est due uniquement à l'activité. Dans tous les cas, la pollution sera « confinée », si je puis dire, par la dalle, en revanche, il ne faudra pas que nous percions la dalle d'aucune manière que ce soit.*

Yvan TRICART

*La dalle avait été refaite au début de VALDI, la CGEP l'a refaite intégralement, l'objectif étant que les eaux de pluie qui tombent dans la dalle partent directement dans le ruisseau du Palais sans passer par la STEP, alors qu'en ce moment, toutes les eaux qui tombent sur la zone VALDI sont transférées à la STEP pour être traitées avant d'être rejetées dans le ruisseau du Palais. Dès qu'ils auront fini la démolition, fait la dalle, et que toutes les canalisations seront curées – actuellement ils nettoient au karcher - les eaux de pluie iront directement dans le ruisseau. C'est pour cela que dans notre projet, il faut que nous prenions conscience que nous restons avec cette pollution, mais, que nous pouvons faire des choses sans casser la dalle.*

Madame le Maire

*La CGEP reste ad vitam aeternam responsable de la pollution et de la gestion de STEP.*

Yvan TRICART

*Même si cette démarche a tendance à se faire de plus en plus au niveau des friches industrielles, il faut quand même noter que cela reste assez exceptionnel que ce soit fait à ce niveau-là par l'entreprise. La CGEP fait preuve d'une démarche extrêmement intéressante pour la commune, nous pouvons noter l'effort fait par cette entreprise pour partir dans de bonnes conditions.*

Madame le Maire

*C'est ce qu'ils souhaitent, c'est une question d'image, c'est RIO TINTO.*

Yvan TRICART

*Leur projet de photovoltaïques qu'ils souhaitent mettre sur la décharge n'a pour l'instant pas été retenu par l'Europe.*

Madame le Maire

*Ni par la Commission de Régulation de l'Energie, et c'est surtout elle et pas l'Europe.*

Yvan TRICART

*Ce projet n'ayant pas été retenu il renouvelle leur demande. Ce serait vraiment intéressant qu'il soit retenu parce que c'est innovant, et, qu'ils ne peuvent pas percer.*

Madame le Maire

*C'est ce que je vous avais dit l'autre fois, c'est un procédé innovant, la pointe de ce qui peut se faire en matière de panneaux photovoltaïques, la toute dernière génération de panneaux adaptés à ce genre de sol où nous ne pouvons pas percer.*

Yvan TRICART

*Si nous menons à bien le projet sport loisirs qui a été présenté c'est bien, mais, très honnêtement, il faut acquérir ces terrains pour l'euro symbolique pour l'avenir du Palais car il y a un potentiel extraordinaire.*

Madame le Maire

*C'est un endroit particulier, cela demande réflexion, ce n'est pas n'importe quelle acquisition, ce n'est pas un carré d'herbe en bord de Vienne pour faire de la promenade.*

Yvan TRICART

*J'ai vu naître et se créer le projet sur Uzerche, la papeterie avait fermé, le Maire d'Uzerche à l'époque, Sophie DESSUS, avait porté un projet, et, maintenant, depuis 20 ans, c'est extraordinaire, aussi bien sur le passé historique que sur l'aspect culturel.*

Madame le Maire

*Tout ce que j'espère c'est que le Palais bénéficie d'autant de fonds que Sophie DESSUS avait pu avoir pour ce projet à Uzerche.*

Yvan TRICART

*Un projet, un lieu symbolique, nous avons aussi un projet sur un lieu symbolique, et une entreprise qui est partante pour valoriser cela, nous avons les cartes en main et c'est vraiment bien.*

Madame le Maire

*Après, il faut que nous générions le même intérêt dans des circonstances qui sont un peu plus compliquées qu'il y a quelques années au niveau des finances publiques, y compris régionales, mais, croyez bien, que nous mettons toutes les chances de notre côté.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la négociation engagée avec la société Compagnie Générale d'Electrolyse du Palais (ci-après « la CGEP »).

Elle rappelle que la CGEP souhaite favoriser le redéveloppement de ses anciens sites industriels en concertation avec les collectivités et partenaires locaux. La CGEP et la Commune du Palais-sur-Vienne ont donc étudié ensemble les modalités d'acquisition par cette dernière de la totalité des terrains situés sur les territoires du Palais-sur-Vienne (87410), de Panazol (87350), de Saint Just Le Martel (87590) et de Saint Priest Taurion (87480) dont la CGEP est propriétaire ou titulaire de droits de submersion.

La CGEP a adressé, par courrier recommandé du 29 janvier 2018, à la Commune, une offre indicative de vente, laquelle est annexée à la présente délibération (Annexe 1).

Les terrains, dont l'acquisition est envisagée, représentent une surface indicative totale d'environ 179 434 mètres carrés (hors droits de submersion, dont 143 497 m<sup>2</sup> sur la Commune du Palais-sur-Vienne), sont non bâtis à l'exception des parcelles AD 23, AD 170 et AD 195, situées sur la Commune du Palais-sur-Vienne sur lesquelles sont édifiés divers bâtiments et aménagements, comme des fosses et galeries techniques, tels qu'identifiés dans l'Offre.

La liste et la désignation précise de ces terrains figurent en pages 2 à 4 de l'Offre de Vente et sont représentés sur des plans, constituant l'Annexe 1 de cette Offre de Vente.

Il convient toutefois d'apporter des précisions à cette offre de vente, comme indiqué dans l'annexe 2 :

- CGEP ne cédera pas la pleine propriété des parcelles cadastrées AI 54 et AI 55 sises sur la commune du Palais-sur-Vienne et BK 1 et BK 21 sises sur la commune de Panazol, mais uniquement des droits de submersion dont elle est titulaire,

- S'agissant de la parcelle AY77 sise sur la commune de Saint-Priest-Taurion, l'origine de propriété sur l'intégralité de la parcelle est en cours d'établissement, s'il ne pouvait y être procédé, CGEP ne cédera que la partie de cette parcelle dont l'origine de propriété aura pu être établie soit environ 27.599 m<sup>2</sup>.

- CGEP prendra à sa charge les frais de bornage nécessaire à la division des parcelles AD 4, AD 195 et AD 201

Par ailleurs, la CGEP s'engage à réaliser, avant la vente, un certain nombre de travaux, dans des délais et conditions plus amplement détaillés dans l'Offre, qui consisteront à :

- démolir et/ou combler l'ensemble des bâtiments et aménagements situés sur parcelles sises sur le territoire de la commune du Palais-sur-Vienne, à l'exception des supports pour conducteurs aériens d'arrivée du courant électrique sis sur la parcelle AD 23, des bâtiments A "Poste de garde", B "Laboratoire" et C "Château d'eau" sis sur la parcelle AD 170, d'une galerie technique souterraine non accessible sur la parcelle AD 170 et débouchant sur la parcelle AD 195,

- transformer le Bassin en bassin d'écrêtage des eaux météoriques et à nettoyer le circuit des collecteurs d'eaux pluviales de la Plateforme Industrielle,

- réhabiliter l'Emprise VALDI pour l'usage qui sera déterminé au terme de la procédure de concertation.

Le Maire indique que la cession de la totalité des parcelles mentionnées à l'Offre de Vente aura lieu au prix d'un euro et que la Commune supportera les frais d'acte, de publicité foncière et éventuelles taxes et impôts.

L'acquisition des biens par la Commune interviendra, en l'état, sans garantie autre que celle impérative de l'éviction, laissant notamment à la charge de celle-ci et sous sa responsabilité, tous frais et/ou mesures liés à l'état environnemental des biens vendus, aux précautions et restrictions d'usage pouvant en résulter et adaptées à l'existence notamment de la Plateforme Industrielle, étant précisé que, sur l'Emprise Valdi, ces précautions et restrictions d'usage ont d'ores et déjà été établies entre la CGEP et Valdi et qu'elles ont vocation à s'étendre à l'ensemble de la Plateforme Industrielle.

Le Maire précise qu'un avis des Domaines a été obtenu le 04 mai 2018, qui estime la valeur vénale de ces terrains à la somme de 444 600 € euros.

Compte tenu du projet envisagé la Commune de développer sur une partie de ces terrains, un projet structurant visant à transformer cette ancienne plateforme industrielle en un espace dédié à la pratique du sport et des loisirs et/ou une centrale photovoltaïque, la CGEP a proposé de contribuer financièrement à sa mise en œuvre, à hauteur d'une somme globale, forfaitaire et définitive de deux cents mille euros (200.000 €), à charge pour elle d'employer régulièrement les sommes versées à cette fin. Cette contribution sera versée le jour de la vente et au plus tard dans un délai de quinze jours à compter de la signature de l'acte authentique.

La CGEP s'engage à purger, dès signature de la promesse de vente, les éventuels droits de préemption et la Commune s'engage à acquérir le solde des terrains non préemptés situés sur les autres communes.

La Commune sera amenée à signer une promesse de vente et un acte de vente. A cet égard, Maître Jérôme Cauro de l'étude Bailly et Cauro, sis 30 rue de La Boétie 75008 PARIS sera mandaté à cet effet.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

#### **DÉCIDE DE :**

- **ACCEPTER** les termes et conditions de l'Offre de Vente adressée le 29 janvier 2018 ci-dessus mentionnée à la lumière des éléments rectifiés tels que décrits dans l'Annexe 2,

- **ACQUERIR** l'ensemble des parcelles et droit y attachés susmentionnés et visés en annexe à la présente délibération, au prix d'un euro net vendeur, les frais d'actes, de publicité foncière, ainsi que les éventuels droits et taxes étant à la charge de la Commune,

- **AUTORISER** Madame le Maire à :

- négocier, modifier, finaliser, signer, parapher, toutes les pièces relatives à cette décision et notamment la promesse de vente, puis l'acte de vente et leurs annexes ou éventuels avenants, ainsi que tous documents en ce compris tout acte notarié, déclarations et engagements annexes ou complémentaires nécessaires à la signature et l'exécution de ces actes et à la réalisation de la vente projetée,

- effectuer ou recevoir tout paiement et plus généralement faire le nécessaire,

- et plus généralement, passer et signer tous actes, correspondances, avenants et toutes conventions qui seraient le préalable, la suite ou la conséquence de l'acte de vente ou nécessaires ou utiles afin de réaliser la vente projetée, accomplir toutes formalités de publicité, d'enregistrement et de dépôt nécessaires, remettre tous documents et informations, effectuer toutes déclarations et réaliser toute opération nécessaire afin de donner plein effet à l'Offre de Vente acceptée ou de réaliser la vente projetée et plus généralement faire le nécessaire.

### **DELIBERATION n°32/2018**

#### **Vœu sur la décentralisation en danger**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

#### **Madame le Maire**

*Nous arrivons maintenant au vœu, vous avez eu celui-ci dans votre dossier, il concerne les dangers qui pèsent actuellement sur la décentralisation. Le vœu a été pris unanimement par les plus importantes associations d'élus, Association des Régions de France, Association des Départements de France et Association des Maires de France, sur la situation actuelle et la recentralisation qui est faite sur bien des domaines, il s'agit de le rappeler pour chaque niveau de collectivités, puisque nous voyons que ce qui est dit dans la délibération concerne aussi bien les régions, que les départements et les communes. Le but de cette délibération est de dire que nous ne sommes pas dupes, nos territoires sont gérés et bien gérés, et qu'actuellement il s'opère une remise en cause, sans précédent, de la décentralisation. Il convient que tout le monde dénonce ce procédé et défende le fait de pouvoir continuer à être acteur un peu partout sur le territoire, car, c'est comme cela que nous serons garants et de l'aménagement du territoire et des services publics auprès des citoyens. Cette délibération est très généraliste, elle peut être précisée, bien entendu, à l'infini. Je vous la propose telle qu'elle, car, elle regroupe vraiment à grands traits, les préoccupations de chaque strate de collectivités, bien évidemment, nous pouvons en prendre des plus précises et il y a matière, ceci étant, c'est vraiment une position de principe pour défendre la décentralisation, décentralisation qui nous a permis de faire tout ce que nous avons pu réaliser ces dernières années au plus près des besoins des populations.*

#### **Yvan TRICART**

*Nous soutenons des deux mains la démarche. Cependant, au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons fait des demandes et des remarques indiquant qu'il était dommage qu'il n'y ait pas d'appréciation sur la politique du gouvernement. Vous indiquiez qu'il fallait que nous concourions à l'absorption de la dette, j'étais donc intervenu en vous disant que l'explication de la politique du gouvernement je m'en fichais, que j'étais contre cette politique qui était menée et qu'il aurait été bien, parallèlement à la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires, d'avoir une appréciation du Conseil Municipal. Je trouve intéressant que cette appréciation arrive maintenant, mieux vaut tard que jamais, je suis tout à fait partie prenante pour que cette appréciation arrive, 1 an après l'élection d'Emmanuel MACRON, je soutiens fortement cette motion.*

#### **Madame le Maire**

*Juste une remarque tout de même, au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, j'ai dû d'ailleurs vous le dire à ce moment-là, la prise en compte obligatoire, pour toutes les collectivités, ne vaut pas appréciation, mais, énumération du sort qui nous attend. Après, l'appréciation a été portée dans l'analyse que j'ai pu en faire ou dans la présentation qui a été faite par la suite. Et, vous devriez savoir parfaitement ce que je peux penser des dispositions actuelles, pour avoir été présent, et je vous en remercie, à l'Assemblée Départementale des Maires, où, j'ai livré complètement le sentiment que j'avais de la situation actuelle.*

**Considérant** que des décisions lourdes et menaçantes pour l'avenir de tous nos territoires sont en passe d'être prises par le Président et de la République et son Gouvernement : restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions avec la fermeture de nombreux CFA dans les territoires, menace sur la pérennité de près de 10 000 km de « petites » lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert au bloc communal de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social ;

**Considérant** que la capacité de notre collectivité à investir demain pour nos concitoyens risque d'être gravement entravée par la quasi suppression de la taxe d'habitation et par la mise sous tutelle financière des grandes collectivités, le désengagement de l'Etat des Contrats de Plan Etat-Régions ou encore de la non compensation par l'Etat de près de 9 milliards de dépenses sociales des départements et plus d'un milliard pour les Mineurs non accompagnés (MNA) qui limite leur capacité d'intervention ;

**Considérant** que si de telles décisions devaient être prises, elles creuseraient encore la fracture déjà ouverte entre une France en croissance et une France qui reste à quai ;

**Considérant** que nous ne pouvons pas nous résoudre dans l'indifférence à cette casse de nos territoires, à la remise en cause de la décentralisation et à la stigmatisation de l'action des élus locaux par l'Etat ;

Face à la gravité de la situation, le Conseil Municipal du Palais-sur-Vienne appelle le Président de la République et le Premier Ministre à suspendre l'application de ces mesures et à engager une véritable négociation avec les associations pluralistes d'élus locaux, au niveau national comme dans les territoires, afin de retrouver le chemin d'un dialogue confiant et respectueux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **ADOPTER** cette motion

### **DELIBERATION n°33/2018**

#### **Vœu sur la défense du service public ferroviaire**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 9 mai 2018

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 9 mai 2018

#### Madame le Maire

*Un second vœu est proposé à l'ensemble du Conseil Municipal pour la défense du service public ferroviaire, pour cela je vais laisser à Denis LIMOUSIN le soin de le présenter.*

#### Denis LIMOUSIN

*Comme nous l'avons vu en début de Conseil Municipal, nous proposons cet ajout en urgence, je vous propose de vous lire le vœu tel qu'il est écrit, sachant, bien évidemment, qu'il est amendable et que nous pouvons répondre à plusieurs questions concernant la SNCF. « Considérant que le projet du gouvernement de réforme de la SNCF en ouvrant à la concurrence le transport des voyageurs, en modifiant le statut de l'entreprise et des personnels, est de nature à remettre en cause le service public ferroviaire et l'aménagement du Territoire. Considérant l'absence de la nécessaire concertation qui accompagne ce projet de réforme. Considérant que l'exploitation et la maintenance des lignes locales par les Régions risquent fort de renforcer les inégalités territoriales compte tenu des moyens dont ces collectivités disposent. Considérant qu'en Nouvelle Aquitaine, le défi mobilité doit répondre aux enjeux fixés par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement Durable et de Développement Equilibré des Territoires). Considérant que le transport ferroviaire doit être un véritable outil d'aménagement du territoire, essentiel aux besoins de mobilité des populations et au développement économique dans le respect des enjeux énergétiques et environnementaux. Considérant que la gestion des trains d'équilibre du territoire doit rester de la compétence de l'Etat. Considérant que l'ouverture à la concurrence du transport des voyageurs ne répondra qu'à la seule logique commerciale ignorant les nécessités d'un vrai Service Public. Les élus du Palais-sur-Vienne demandent à ce que cette réforme prenne en compte la remise à niveau et la modernisation du réseau, le maintien et le développement des dessertes de proximité, la préservation de l'entreprise publique SNCF dans le cadre d'un groupe unique et intégré et d'une dette reprise par l'Etat dotée des moyens humains suffisants et qualifiés pour assurer la prise en charge commerciale, la sécurité à bord des trains et des circulations et la maintenance des infrastructures indispensables ».*

#### Yvan TRICART

*Je suis largement d'accord avec l'esprit, il y a juste une phrase que je trouve un peu bateau et qui me gêne : « ... Les élus du Palais-sur-Vienne demandent à ce que cette réforme prenne en compte ... » sincèrement je suis contre la réforme, je préférerais que soit noté « ...Les élus du Palais-sur-Vienne condamnent la réforme proposée et demandent ... » il faut aller au bout de la réforme, soit nous sommes d'accord, soit nous sommes contre. Avant de venir, j'ai écouté la télévision, car il y avait la rencontre du ministre avec les différents syndicats, le 1<sup>er</sup> ministre les a reçus pour leur dire que rien n'était négociable sur le statut, sur la dette, les seules négociations étant à la marge. A un moment donné, ce sont les services publics dans leur ensemble, et, notamment le service public ferroviaire dans son ensemble, qui est menacé, il faut voir ce qui est en train de se préparer. Si le Conseil Municipal est d'accord pour modifier, il est bien évident que je voterai la motion malgré tout, mais, je pense que nous pourrions marquer le coup en écrivant que nous condamnons la réforme proposée. Aujourd'hui il y avait l'occupation des gares Montparnasse et du Nord, nous voulons aller vers une radicalisation, pousser les cheminots à l'extrême, nous sommes dans une situation préoccupante.*

#### Denis LIMOUSIN

*L'observation et la proposition faite par Yvan TRICART va dans le sens souhaité, c'est un vœu proposé en urgence, par contre l'intérêt est que nous puissions en débattre ensemble pour amender certains points, et notamment celui-là. Toutes les considérations que nous mettons en début sont dans le sens opposé à la réforme et dénoncent cette réforme, en revanche, sur la notion des élus du Palais sur Vienne, nous pourrions être plus clairs en étant dans l'esprit de nos députés de gauche respectifs, car je considère que nous sommes tous, dans cette enceinte, des élus de gauche, qui ont votés contre la réforme de la SNCF, donc, le fait de préciser la condamnation de cette réforme me paraît de bon aloi. Nous pourrions donc mettre « les élus du Palais-sur-Vienne condamnent la réforme gouvernementale et demandent... »*

## Madame le Maire

*Nous pourrions plutôt indiquer « la réforme proposée », ce n'est pas une hostilité à toute réforme, car il y a une nécessité de réforme au niveau de la SNCF.*

## Denis LIMOUSIN

*C'est certain, nous pourrions en parler tout à l'heure, même syndicalement, il se dit que les syndicats sont bloqués, ils sont pour une réforme mais dans un sens intéressant, pas dans le sens restrictif que veut l'imposer le gouvernement. Nous pourrions donc proposer « les élus du Palais sur Vienne condamnent la réforme proposée et demandent la prise en compte de... » J'ai quelques points à souligner par rapport aux débats concernant cette réforme. Lorsqu'il est parlé de l'ouverture à la concurrence, nous avons eu en 2003, l'ouverture à la concurrence du transport des marchandises, cela a eu pour conséquence - et je crois que j'en avais déjà parlé il y a quelques années en Conseil Municipal - le train Ford, il s'agissait d'un train qui partait d'Espagne, traversait la France par la ligne historique (Cerbères, Toulouse, Brive, Limoges, Chateauroux) et allait jusqu'à Calais pour ensuite se rendre en Angleterre. Ce train circulait dans un sens et dans l'autre tous les jours. En 2007, de part cette libre concurrence, la SNCF a perdu le marché à la faveur d'une entreprise privée, avec la particularité que la traction du train, au lieu de se faire de façon électrique, se faisait de façon thermique (diesel), et, par voie de conséquence, en plein Grenelle de l'Environnement, nous nous sommes retrouvés à avoir, par jour, 15 litres de gasoil gaspillés sur la rotation aller-retour journalière. C'est un exemple aussi des dangers importants concernant parfois l'appât du gain. Autre remarque, la direction de la SNCF a aussi, concernant les transports de marchandises, eu une attitude assez contestable en imposant, il y a quelques années, l'obligation de transporter par des trains complets, c'est-à-dire que la direction considérait qu'il fallait, sur le plan de la rentabilité, organiser le transport des marchandises avec des trains ayant des wagons pour la même entreprise. Ce qui veut donc dire qu'une région comme la nôtre où les entreprises ne sont pas immenses, s'est retrouvée en difficultés, les petites entreprises qui n'avaient que 2 ou 3 wagons se voyaient exclues de ce type de transport de marchandises, et, par voie de conséquence, et nous le voyons tous les jours lorsque nous passons à côté du Puy Imbert, le triage n'avait plus raison d'être puisque nous n'avons plus à trier les wagons étant donné que nous raisonnions en trains comptés. C'est aussi un aspect des choses qui n'est pas négligeable. Dernier point que je soumetts à votre réflexion, au jour d'aujourd'hui, on nous dit d'être colossale, que le tout TGV a creusé la dette, il est même dit d'ailleurs que c'est la faute des cheminots, je dirais que c'est la faute de la direction de l'entreprise pour laquelle notre ministre actuelle, Elisabeth BORNE, était directrice de la stratégie de la SNCF de 2003 à 2009. Ce sont ces personnes-là, qui montrent du doigt ce qui ne va pas aujourd'hui, alors qu'elles ont eu la responsabilité justement de gérer le devenir de l'entreprise, et, elles voudraient faire payer ceux qui ne sont pas responsables de l'endettement de la SNCF, après, nous pouvons aussi débattre sur l'idée d'avoir une entreprise unique qui permettrait de fonctionner différemment et normalement.*

## Yvan TRICART

*Sur cette question de la libre concurrence, car c'est ce qui est proposé, il est évident que s'il y a libre concurrence celle-ci ne s'effectuera que sur les lignes rentables, en quoi cela va nous aider sur la ligne Limoges-Ussel, elle est totalement déficitaire. Ils veulent que ces petites lignes soient totalement à la charge des Régions, c'est cela qui est préparé. Je voudrais aussi revenir sur le statut des cheminots, à part dire qu'ils sont privilégiés et que ce sont de fainnants, nulle part il est indiqué ce qui est reproché au statut des cheminots, or, un statut se supprime lorsque quelque chose ne va pas, or, ils veulent le supprimer parce qu'il avantage les salariés, donne des garanties et des droits. Dans une société, soit nous voulons revenir au moyen âge soit il faut reposer la question, j'attends encore qu'il me soit dit les raisons pour lesquelles le statut doit disparaître. La retraite est mise en avant, mais, ils se la payent, ils ont une caisse à part qu'ils financent et qui est équilibrée et pas déficitaire. Je ne vois pas en quoi cela nous regarde, si ce qu'ils ont fait est intéressant pour eux, tant mieux, et, je n'ai pas vu un point où il est dit que cela posait problème. Il y a un mauvais procès qui, globalement, est fait pour casser ce service public ferroviaire. L'exemple de l'Allemagne est cité, or, lorsqu'ils ont interrogé les syndicats, la 1<sup>ère</sup> remarque du syndicaliste allemand interrogé a été de dire qu'il ne fallait surtout pas lâcher le statut et le système ferroviaire français. Au vu de leur expérience, certaines lignes marchent très bien, les plus rentables, mais les autres lignes qui ne le sont pas ont soit disparu, soit été remplacées par des camions.*

## Denis LIMOUSIN

*Justement, pour aller dans le sens de ces observations, la différence que nous pouvons avoir avec le gouvernement et certains qui pensent comme ce qui est imposé ou proposé, je pense qu'il faut raisonner « service public ». Il y a une différence entre la dimension « usagers » et la dimension « clients », cela veut donc dire, concernant les voyageurs, que, quel que soit l'endroit où ils habitent, ils peuvent partir du principe qu'ils ont le droit et la possibilité de pouvoir circuler à bord d'un train - certes d'une fréquence moindre que sur des axes importants - pour aller d'un point A à un point B. Avec l'ouverture à la concurrence du transport des voyageurs, c'est exactement le risque que tu viens de souligner qui va se produire, à savoir, que les secteurs rentables et les lignes rapides notamment (TGV – LGV) vont attirer du monde, en revanche, les petites lignes, je trouve ce terme un peu mesquin, les lignes locales, plus rurales, celles qui pouvaient bénéficier, avec un système de service public, d'un retour des lignes qui marchaient mieux, vont se retrouver sous la responsabilité des régions qui n'auront plus les moyens, d'ailleurs, pour les faire vivre normalement, la population rurale aura donc de grosses*

difficultés à pouvoir se déplacer par le train. Il y aura probablement la mise en place magnifique des cars « Macron » ou autres, qui d'ailleurs, n'a pas été très pertinente si j'en crois ce qui m'a été dit en Creuse ou ce service n'a pas marché, mais, nous ne sommes plus dans cette dimension de service public.

Yvan TRICART

Dans notre région, avec les lycées de Neuvic et d'Ussel, le lundi matin et le vendredi soir, ce sont essentiellement des lycéens qui sont des ces trains, il est évident que ça ne rentabilise pas une ligne.

Denis LIMOUSIN

Pour parler du statut des cheminots, nous pouvons en dire beaucoup, certains en ont dit, et, notamment au niveau des médias, mais, vous avez tous remarqué que les médias sont pro Macron, et, tout ce qu'il propose ou impose engendre des déclarations qui vont dans le sens de ce qu'il veut mettre en place. Le statut des cheminots, sur notre région, ce n'est pas lui qui a fait que nous mettons plus de temps pour faire Paris-Limoges à l'heure actuelle qu'il n'y a 45 ans, ce n'est pas le statut des cheminots qui a fait en sorte que le triage du Puy Imbert ne fonctionne plus, ce n'est pas le statut des cheminots qui a fait en sorte aussi à ce que nous ayons une multiplication exponentielle de camions sur les routes. Je fais d'ailleurs remarquer le coût que cela engendre, notamment au niveau de l'environnement, et, tout cela à la charge du contribuable.

Madame le Maire

Certains, sans vouloir donner de nom, ont une carrière dans la belle maison de la SNCF, ce qui les rend intarissables, nous arriverions à en parler plus que la CGEP.

Denis LIMOUSIN

Il est intéressant de savoir qu'Elisabeth BORNE a eu un rôle très important au niveau de la SNCF.

Madame le Maire

Tout est important, mais, nous arriverions à parler plus longuement de la SNCF, qui, certes, est un sujet important mais plus général, que de la CGEP, qui relève directement de notre responsabilité d'élu local.

**Considérant** que le projet du gouvernement de réforme de la SNCF en ouvrant à la concurrence le transport des voyageurs, en modifiant le statut de l'entreprise et des personnels, est de nature à remettre en cause le service public ferroviaire et l'aménagement du Territoire.

**Considérant** l'absence de la nécessaire concertation qui accompagne ce projet de réforme.

**Considérant** que l'exploitation et la maintenance des lignes locales par les Régions risquent fort de renforcer les inégalités territoriales compte tenu des moyens dont ces collectivités disposent.

**Considérant** qu'en Nouvelle Aquitaine, le défi mobilité doit répondre aux enjeux fixés par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement Durable et de Développement Equilibré des Territoires)

**Considérant** que le transport ferroviaire doit être un véritable outil d'aménagement du territoire, essentiel aux besoins de mobilité des populations et au développement économique dans le respect des enjeux énergétiques et environnementaux.

**Considérant** que la gestion des trains d'équilibre du territoire doit rester de la compétence de l'Etat.

**Considérant** que l'ouverture à la concurrence du transport des voyageurs ne répondra qu'à la seule logique commerciale ignorant les nécessités d'un vrai Service Public.

Les élus du Palais-sur-Vienne condamnent la réforme proposée et demandent la prise en compte de :

- La remise à niveau et la modernisation du réseau.
- Le maintien et le développement des dessertes de proximité
- La préservation de l'entreprise publique SNCF :
  - dans le cadre d'un groupe unique et intégré et d'une dette reprise par l'Etat
  - dotée des moyens humains suffisants et qualifiés pour assurer la prise en charge commerciale, la sécurité à bord des trains et des circulations et la maintenance des infrastructures indispensables.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE DE :**

- **ADOPTER** cette motion

## **AGGLO – Rapport d'activités 2016**

Madame le Maire

*Ce dernier point concerne le rapport d'activités de Limoges Métropole, vous avez tous eu connaissance par voie dématérialisée de ce dossier. S'agissant de l'année 2016, s'il y a des questions, et, dans la mesure où je me souviens bien de ce qui a conduit à quoi, je me ferai un plaisir d'y répondre. Il n'y a rien de particulier sur l'activité 2016, sinon en matière d'économie, où, depuis 2 ans maintenant, l'agglomération mise sur l'innovation, ce qui je pense est très important. Le reste concerne l'activité classique de la communauté d'agglomération avec une partie qui ne bouge pas sur le volet que nous connaissons et que nous voyons au travers les compétences transférées, notamment les routes, leur entretien et la nécessaire réalisation d'équipements structurants, notamment au niveau du CHU, il est fondamental de mettre en avant ce pôle universitaire de santé, c'est indispensable, et, en ce qui me concerne, je trouve ce projet beaucoup plus important que le vélodrome, ce n'est pas la même stratégie de développement, même si le vélodrome concoure aussi à l'identification de l'agglomération et que c'est le seul équipement en Nouvelle-Aquitaine, il y avait donc aussi une attente en la matière. Pour autant, les cibles de l'agglomération pour demain sont le développement économique, l'attractivité, et, les pôles de dynamisme en matière d'innovation, voilà la politique de l'agglomération avec, à côté, un important volet « solidarité », le Contrat de Ville étant passé agglo. Un énorme suivi est fait au niveau de la Mission Locale d'agglomération de Limoges pour l'insertion de nombre de jeunes, c'est important aussi de le souligner, car, la politique sociale est aussi un domaine important menée par l'agglomération.*

Yvan TRICART

*Sur 2016, concernant le travail réalisé je n'ai pas beaucoup de questions, juste sur des domaines qui m'intéressent particulièrement : la gestion des déchets et le respect, à la date fixée par la loi, pour que l'eau de nos rivières soient de qualité, et là nous prenons du retard.*

Madame le Maire

*Sur le CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques), nous avons un peu de retard, sur les déchets non, j'en veux pour preuve, l'investissement important qui démarre sur le centre de recyclage et la mise en place de nouvelles déchetteries, notamment la déchetterie nouvelle génération qui va se situer en zone sud avec un circuit. Nous pourrons jeter dans des alvéoles, ce ne sera plus des plateformes telles que nous les connaissons, et, un espace permettra aux personnes de reprendre des choses selon le tri qui sera effectué. Sur le centre de tri, nous allons pouvoir mettre plus de choses dans les poubelles bleues, notamment tous les plastiques et c'est une avancée importante.*

Yvan TRICART

*Pour la première fois cette année, la part agglomération amenée à l'incinérateur en Kg/habitant a ré-augmenté. Depuis 5 – 6 ans le poids par habitant diminuait, sauf cette année, et ce n'est pas Chaptelat qui en est responsable, sa part n'explique pas la hausse. Voilà ce qui est ressorti de la Commission de Suivi de Site à laquelle Paule PEYRAT participait.*

Madame le Maire

*Le civisme n'est pas la chose la mieux partagée si je puis dire, il faut sans cesse réexpliquer aux gens, redire encore et encore les choses. La gestion la plus difficile est sur le collectif et les points de regroupement dans le centre-ville de Limoges, où, il y a l'utilisation classique faite par les gens à proximité, et, nous avons tout un tas de scories qui viennent se greffer dessus au grand désespoir des élus de Limoges. Tout cela part systématiquement à l'incinérateur, alors que normalement, cela aurait dû être au minimum un peu trié. Nous avons un retour des incivilités, en matière d'ordures ménagères, qui est très important ce qui est fortement dommage.*

Joëlle BAZALGUES

*Concernant les compteurs Linky, où en sommes-nous sur la commune ?*

Madame le Maire

*Pour l'instant, nous serons dans les dernières communes concernées. C'était prévu pour 2020, mais étant donné le retard, je pense que la date sera décalée.*

Yvan TRICART

*Sachant que les lois sont en train de bouger.*

Joëlle BAZALGUES

*J'ai vu que nous pouvions faire une lettre à ENEDIS en recommandé avec AR pour les informer de notre désaccord concernant la pose de ce compteur, uniquement si celui-ci est déjà posé.*

Madame le Maire

*Je ne saurais pas te dire. L'installation des compteurs n'est pas prévue pour demain, pour autant, une information très en amont sera faite, comme cela doit être le cas dans toutes les communes de déploiement, afin que les choses puissent être faites correctement, que nous y soyons favorables ou défavorables.*

Guénaël LOISEL

*Concernant la vitesse entre l'entrée du Palais et le lycée Saint Exupéry, avez-vous envisagé de déplacer le panneau ?*

Madame le Maire

*C'est ce que nous avons proposé mais ce n'est pas encore effectif.*

Guénaël LOISEL

*Il fait beau et les élèves continuent à marcher sur la route.*

Madame le Maire

*Déplacer les panneaux sans faire l'aménagement cela ne changera rien, il faut que l'aménagement suive après.*

Guénaël LOISEL

*Ce serait un moindre mal quand même.*

Madame le Maire

*Ça roule vite c'est vrai.*

Yvan TRICART

*Les automobilistes voient le feu au vert au niveau du Super U, ils accélèrent. C'est pour cela qu'il est important de passer rapidement à 50km/h.*

Madame le Maire

*C'est demandé.*

*La prochaine séance du Conseil Municipal est proposée au 19 juin 2018, un point à l'ordre du jour prochain doit être voté avant le 23 juin 2018.*

Fin de la séance à 20h15

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018

---

### SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2018

Isabelle BRIQUET

Ludovic GERAUDIE

Corinne JUST

Denis LIMOUSIN

Laurence PICHON

Martial BRUNIE

Nadine PECHUZAL

Laurent COLONNA

Carine CHARPENTIER

Christophe BARBE

Paule PEYRAT

Christophe LABROSSE

Michaëlle YANKOV

Philippe ARRONDEAU

Annie BONNET

Richard RATINAUD

Eliane PHILIPPON

Jean-Claude MEISSNER

Annie PAUGNAT

Christophe MAURY

Joëlle BAZALGUES

Fabien HUSSON

Chantal FRUGIER

Yvan TRICART

Claudine DELY

Guénaël LOISEL

Carole SALESSE

Cédric FORGET

